

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 20/02/2025

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de février à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, André SERIN, Claude SERS, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Laure BERNAT à André SERIN, Eric HOULES à Monique ALIÈS, Michel LEBLOND à Francis CULIE, Jean MILESI à Cyril TOUZET, Patrick ROQUES à Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Philippe SABATHIER à Michelle FONTANILLES, Jean-Claude TOUREL à Albert BOUSQUET

Absents excusés : Hélène CHICO ROS, Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Xavier PUECH, Jean-François ROUSSET, Bernard VIALA

Absents : Guy SALES

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20250227_016

Objet : AAP Marche du Quotidien – Intégration de la commune de Montlaur dans la coordination du projet

Vu la délibération N° 20231026_137 en date du 26 octobre 2023 approuvant le lancement de l'Appel À Projets (AAP) « Marche du Quotidien »,

Vu la délibération N° 20240725_110 en date du 25 juillet 2024 autorisant la demande de Fonds Vert pour ce projet.

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que ce projet a débuté en 2023.

La Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, conjointement avec les communes de Camarès, Belmont-sur-Rance et Saint-Sernin-sur-Rance, sont lauréats de l'Appel À Projets « Marche du Quotidien », publié par l'ADEME.

Ce projet porte sur le développement des mobilités piétonnes et s'articule autour de trois axes :

1. Conduire des études stratégiques en faveur de l'intégration de la mobilité piétonne dans les politiques publiques ;
2. Expérimenter des projets d'aménagement d'espaces publics en faveur de la marche ;
3. Mener des actions d'animation et de communication des politiques de mobilité piétonne.

Fin d'année 2024, la commune de Saint-Sernin-sur-Rance a fait part de son souhait de se retirer de ce projet.

La commune de Montlaur, ayant un projet d'aire multimodale à Moulin-Neuf, souhaite intégrer le projet auprès des communes de Camarès et Belmont-sur-Rance afin de travailler sur une liaison piétonne reliant Moulin-Neuf au centre de Montlaur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le retrait de la commune de Saint-Sernin-sur-Rance sur ce projet,
- **VALIDE** l'intégration de la commune de Montlaur à ce projet AAP « Marche du Quotidien »,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.